

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

IV<sup>e</sup>. Sans-Culotide.

(Ere vulgaire)

Samedi 20 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n<sup>o</sup>. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarerent, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

Les Souscripteurs dont l'abonnement expire le premier Vendémiaire prochain, sont invités à le renouveler avant cette époque, s'ils ne veulent point essayer d'interruption.

## A L L E M A G N E.

*De Cologne, le 21 août.*

La gazette allemande de cette ville rapporte, que les chefs de la bande des émigrés français voyant que ni cette ville ni Coblenz ne sont plus des asiles ni sûrs ni glorieux pour eux, se sont adressés à l'empereur & à Pitt pour obtenir d'eux les moyens faciles de se rendre en Angleterre avec toute la chevalerie errante de France; que la ils ne demanderont plus que des armes, des munitions de guerre, & quelques bâtimens pour se transporter sur les côtes de Bretagne & de Normandie: ils insistent sur-tout pour que les princes français se mettent à leur tête, & principalement le vaillant Condé. Alors, disent ces preux chevaliers, étant une fois débarqués en France, nous nous chargeons d'opérer la contre-révolution. On ne dit pas si Pitt & François ont fait droit à cette requête: cependant ces fiers champions de la contre-révolution projetée, craignant que les républicains ne dérangent leur projet, tant à Cologne qu'à Coblenz, cherchent à s'enfoncer plus avant dans l'Allemagne, afin de se mettre à l'abri des accidens locaux contre lesquels leur courage n'est pas absolument affermi.

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 26 août.*

Le peuple de Londres est toujours animé contre les recruteurs: il s'assemble fréquemment dans les quartiers de la ville où il soupçonne qu'il existe de leurs dépôts; il a déjà cassé les vitres & les meubles de trois ou quatre de ces maisons, Le 21, il a été affiché un avis aux passans,

conçu en ces termes: « Vous êtes instamment priés de vous retirer d'ici, & de ne pas encourager les autres à s'arrêter sur ces lieux, en y restant vous-mêmes: c'est par ce moyen que la foule s'assemble; auquel cas votre sûreté personnelle peut courir des risques ».

On a aussi donné avis aux peres & meres de ne pas souffrir que leurs enfans se montrassent dans ces rues.

Les Français ayant détaché une grande partie de leur armée du Rhin pour renforcer celle de la Moselle, se sont portés sur Treves & s'en sont emparés.

Selon des lettres de la Hollande, les Français, après avoir été repoussés deux fois, ont fait une troisième attaque qui leur a réussi. Plus de 2 mille Prussiens & Autrichiens ont péri dans cette affaire. Cette victoire met les Français en état de resserrer Luxembourg & de menacer Coblenz, où il ne se trouve pas actuellement une force capable de leur résister. On a déjà commencé à en éloigner les magasins, & les habitans fuient avec la plus grande précipitation. On n'est pas même rassuré sur l'état de Mayence: il s'est élevé dernièrement une dispute très-sérieuse entre les Prussiens & les Impériaux, relativement à cette place, où ils préféroient les uns & les autres rester en garnison, plutôt que d'aller se mesurer avec l'ennemi en rase-campagne. Le duc de Saxe-Teschén prétendoit que la ville devoit rester entre ses mains, comme forteresse de l'Empire; & le général Mollendorf soutenait au contraire que c'étoit une place d'armes pour les troupes prussiennes.

Les Hollandais ont acheté du roi de Prusse beaucoup de grosse artillerie: elle a été déchargée de la forteresse de Weszel, & portée par le Rhin en Hollande. On décharge dans ce moment-ci, à Delft, un bâtiment entièrement chargé de canons.

Quelques feuilles étrangères, arrivées hier ici, annoncent la prise de Varsovie par capitulation. Nous pouvons cependant affirmer que ce rapport est mal fondé.

Dans toutes les villes frontières de la Hollande, les préparatifs de défense se font avec la plus grande célérité.

Des lettres de Maëstricht disent que le général Kray, qui a sous ses ordres 63 escadrons de cavalerie, s'attend à chaque moment à être attaqué par un corps nombreux d'ennemis.

DE COWES, le 22 août. — Un bâtiment américain, sorti de Brest, il y a quelques jours, vient d'arriver ici. La nouvelle de la mort de Robespierre a été reçue à Brest avec l'expression de la plus grande joie; mais le désir de voir la république établie sur des bases solides, y est universel. Ils feroient bien la paix, disent-ils, avec le peuple anglais, mais jamais avec Pitt. Il y a 25 vaisseaux de ligne dans la rade tous prêts à mettre à la voile. On regarde à Brest le dernier combat comme l'effet d'une grande témérité: le peuple y est instruit de la perte qui est résultée de cette affaire, & l'on en parle par-tout; un des capitaines s'est si mal comporté, qu'il a quitté la ligne; & comme il passoit auprès de l'amiral & qu'il refusoit de lui obéir, celui-ci a lâché toute une bordée contre lui, dans le dessein de le couler à fonds. On se plaint aussi de six vaisseaux qui n'ont pas fait leur devoir.

On y dit que le peuple est animé du meilleur esprit; que quoiqu'on n'aime pas la guillotine, il faut qu'elle reste, quand même la paix viendrait, jusqu'à ce que le dernier rejetton de l'aristocratie soit exterminé.

La commémoration du 10 août y a été célébrée d'une manière superbe, au milieu de l'enthousiasme & des applaudissemens du peuple. Une belle fille, représentant la Liberté, & suivie par 300 de ses compagnes en possession, rendoit le spectacle vraiment intéressant.

Les Français sont déterminés à attacher une frégate à chaque vaisseau de ligne, pour remorquer les vaisseaux qui pourroient être délabrés dans une action générale. Ils ont trente frégates montées de canons de gros calibre, toutes destinées à faire la guerre à notre commerce, & les Américains ajoutent, que pendant leur séjour à Brest, il y arrivoit tous les jours de 3 à 5 prises; que le lendemain du combat, tout le convoi américain, portant 200,000 barils de farine, y étoit entré: cette circonstance avoit fait baisser jusqu'à 6 dollans le prix de la farine, qui étoit auparavant à 20 dollans le baril. Aujourd'hui tout est en abondance à Brest, les troupes en bon ordre, bien vêtues & bien disciplinées.

*Année du duc d'York, camp près Breda, le 13 août.*

La nuit dernière, le 15<sup>e</sup>. & le 16<sup>e</sup>. régiment de cavalerie légère, qui sont aux postes extérieurs, ont amené 7 prisonniers & 51 chevaux, faisant partie d'un poste avancé de l'ennemi qu'ils ont surpris. Les chevaux, dont quelques-uns sont très-beau, ont été vendus aujourd'hui à la tête du camp. Les prisonniers confirment l'avis que nous avons déjà reçu, que Robespierre avoit été guillotiné, ainsi que son parti.

Du 14. — Mardi soir, un parti de l'ennemi a surpris une patrouille hollandaise de 18 dragons qui ont été faits prisonniers entre Ryelbergen & Seldenefien.

Breda est maintenant dans un assez bon état de défense; il a été renforcé ces jours derniers par quelques régimens

de meilleures troupes hollandaises, & il sera défendu jusqu'à la dernière extrémité.

Tout est tranquille dans le camp aujourd'hui.

Du 15. — Nous venons de recevoir l'avis que 40 mille carmagnols sont au village de Hoogstraeten, à 12 milles de Breda.

Notre camp est maintenant dans un état de défense respectable, nos ingénieurs s'étant occupés, depuis quelques jours, à placer des flèches au front de nos lignes.

(Extrait des papiers anglais.)

## H O L L A N D E.

*De la Haye, le 16 août.*

Le prince héréditaire d'Orange est retourné vendredi dernier à l'armée hollandaise, cantonnée à une lieue de Breda, d'où le cordon s'étend jusqu'à Strybeck. C'est le point de communication avec l'armée anglaise & hanovrienne campées dans les bruyères d'Osterhont. C'est dans ce dernier village que le duc d'York a son quartier-général.

On écrit de Breda que le passage est libre, & qu'il est faux que les français aient établi leur quartier-général à Hoogstraeten. Quelques-unes de leurs patrouilles se sont montrés dans les villages entre Breda, Berg-op-Zoom & Anvers: elles étoient apparemment détachées de la garnison de cette dernière ville: une de ces patrouilles a eu une escarmouche avec quelques-uns de nos hussards le 8<sup>e</sup> du courant.

Les états de Gueldres ont transmis à leurs hautes-puissances les états-généraux, une lettre en réponse à celle du 5 du courant, concernant la proposition faite par le stadhouder. La teneur de cette réponse est, qu'ils concourent unanimement dans les deux mesures recommandées, savoir la levée d'hommes à l'extérieur & à l'intérieur. La première pour compléter les armées de l'état & les rendre capable d'agir, soit en campagne, soit pour la défense des places fortes: la seconde, de lever une milice pour agir dans l'intérieur de la province.

On prépare avec la plus grande diligence à Dunkerque, des vaisseaux de guerre de divers rangs.

Newport a une garnison de 3000 hommes. Ostande de 2000, outre un camp de 4000 hommes à Glustel, à quelques milles de cette dernière ville.

## B E L G I Q U E.

*De Bruxelles, le 28 fructidor (14 septembre, v. st.)*

L'armée anglaise, commandée par le duc d'York, vient de faire encore un nouveau mouvement rétrograde par une mesure de prudence vraiment louable; elle s'est retirée dans un camp retranché derrière la rivière de Zoom, où elle se croit plus en sûreté contre les entreprises des républicains commandés par le général Pichegru. Les Hanovriens & les Hessois ont aussi abandonné les environs de Bosleduc pour se retirer sur Heusden.

Quant aux troupes de la république française, elles pénètrent de plus en plus dans la Hollande, & tout leur annonce d'ici à quelques jours des succès plus décisifs. Breda est vivement resserré, & on espère que dans peu le drapeau tricolore flottera sur les remparts de cette ville, où il fut déjà arboré quand le traître Dumouriez s'en rendit maître.

Le comité de surveillance établi ici est entré hier en fonction.

ons; la première séance a été employée à l'élection d'un président, & le choix est tombé sur le citoyen Chapel.

Le tribunal-criminel sera installé ce soir, & il tiendra ce soir ses séances. Les représentans de la république française ont déjà envoyé, pour le juger, un avocat nommé Devos, qui se faisoit donner dix louis en numéraire par chaque client qui avoit quelque demande à faire aux représentans, en faisant accroire à ces clients que son crédit obtiendrait tout ce qu'ils demandoient.

## FRANCE.

### DÉPARTEMENT DE L'ISLE ET VILAINE.

*De Dinan, le 20 fructidor.*

Sur les connoissances que l'administration de ce district étoit procurées les jours précédens, le citoyen Hédal, membre du directoire, partit le 15 fructidor avec une force armée, composée de huit canonniers; il passa cette journée à faire des perquisitions dans la commune de Lauvallay; il mit en état d'arrestation la veuve Gallée, sa domestique, un jeune garçon, se disant ex-diacre, ainsi qu'un autre individu qui s'étoit rendu suspect par une fuite précipitée. Les perquisitions furent continuées dans les environs de la commune de Pludihen, & ne rendirent aucun résultat. Le détachement passa la nuit au bourg de Pludihen, excepté un canonnier que le citoyen Héral envoya prendre des renseignemens sur le terrain vers Châteauneuf. Le canonnier fit rencontre d'un individu, avec lequel il lia une conversation d'aristocratie, ce qui lui procura une très-utile réciprocité de la part de cet individu, & de laquelle résulta une instruction précieuse; c'est ce qui, dès le matin du 16, décida le citoyen Hédal à diriger la force armée mise à sa disposition sur la maison de la Cour-Porée, située en la commune de Hélen. La propriétaire de cette maison se nomme la veuve Guiton; son air déconcerté fortifia les doutes sur sa conduite; les canonniers se répandirent dans les départemens. Le bruit ayant donné l'alarme, des individus à moitié habillés & armés de fusils se précipitèrent par une croisée & gagnèrent la campagne. Il est prouvé que ces fugitifs sont des chefs de l'armée catholique, qui avoient établi un comité militaire dans la maison de la veuve Guiton, & qui de ce refuge s'occupoient d'organiser la guerre civile. Tous les papiers de correspondance, les notes, le registre du comité, ont été saisis; ils procurent les renseignemens les plus essentiels, & serviront à déconcerter les projets liberticides de ces conspirateurs. La veuve Guiton a été arrêtée ainsi que son domestique.

*De Paris, le quatrième jour sans-culotide*

On écrit de Brest, en date du 26 fructidor, que le lendemain une division de 7 vaisseaux de ligne, de plusieurs frégates & d'un certain nombre de corvettes, devoit mettre à la voile, & que cette division avoit pris pour six mois de vivres. On a vu ci-devant à l'article de Londres que les Anglois se plaignent du nombre de prises que nos croiseurs leur font journellement: ces avantages naissent du nouveau système républicain, qui consiste à ramener notre puissance maritime à sa véritable destination, qui est de protéger notre commerce de mer. De grandes escadres sous le régime nobiliaire & féodal étoient plus occupées à annoncer le faste de la royauté, qu'à défendre les propriétés navales des commerçans français; aujour-

d'hui tout est changé, & notre marine, presque sortie de son berceau, fatigue le commerce de nos perfides & puissans ennemis, tandis qu'elle s'exerce avec succès à protéger & défendre la splendeur prochaine du nôtre.

## CONVENTION NATIONALE.

N. B. — Le décret rendu le 29 fructidor, sur le rapport fait par Portiez, de l'Oise, au nom des comités de salut public & des finances, porte en substance ce qui suit:

1°. Il sera établi un bureau pour la conservation, location & vente des domaines nationaux, meubles & immeubles de toute espèce, spécialement chargé des fonctions qui étoient attribuées pour cet objet au département de Paris & au district y réuni, à la commission établie maison de Cogny, & à celle chargée de la vente du mobilier de la liste civile au garde-meuble.

2°. Ce bureau sera composé de trois membres qui seront collectivement responsables de leurs opérations: les délibérations & la correspondance seront signées par deux d'entre eux au moins.

3°. L'article 6 du décret du 24 avril 1793, qui défend de faire plus de quatre ventes par jour dans Paris, est rapporté.

4°. Le bureau exercera les fonctions de surveillance attribuée ci-devant au département de Paris sur les deux districts de Franciade & de l'Égalité, pour l'administration & la vente des domaines nationaux.

5°. Les déclarations actives prescrites par les loix des 30 octobre, 23 août 1793, 26 frimaire & 9 ventôse derniers, seront faites immédiatement au bureau; en conséquence, le bureau établi pour recevoir lesdites déclarations au secrétariat de la ci-devant commune de Paris, sera réuni audit bureau.

Présidence de BERNARD, (de Saintes.)

*Suite de la séance du 2 sans-culotide.*

Massieu prend la parole après le membre qui avoit cité les dernières séances des Jacobins: il dit qu'il a été hier dans cette société; qu'il y a entendu à la vérité annoncer des opinions qui pouvoient déplaire à quelques membres; mais que la masse de la société, régénérée depuis le 9 thermidor, est animée du meilleur esprit, & que les Jacobins & les citoyens qui composent leurs tribunes aiment la convention & la respecteront toujours.

« Par quelle fatalité, dit Duhem, au milieu des mouvemens de la révolution, le point central du royalisme s'est-il conservé au milieu de la république? Les peuples qui ont voulu la liberté n'ont pas conservé un héritier présomptif, n'ont pas réchauffé dans leur sein un serpent qui dut les étouffer. Je demande que les comités fassent un rapport sur les moyens de revomir chez nos ennemis cette peste politique, en nous débarrassant non-seulement de ce petit rejetton, mais de toute la race Capet, de tous les hommes suspects, de tous les partisans de cette race infernale qui, depuis 14 siècles, fait le malheur de la France. Une telle mesure doit nous sauver. Je ne demande pas du sang; je demande l'expulsion, l'exportation des nobles & prêtres, non pas de tout indistinctement, mais de ceux qui sont suspects aux termes des loix révolutionnaires.

La convention décrète que les comités de salut public &

de sûreté générale lui feront un rapport, sous trois jours, sur la question de savoir s'il n'est pas utile de débarrasser de suite le territoire de la république des restes de la famille Capet, dernier tyran des Français, & d'exporter sans délai tous les individus suspects aux termes des loix révolutionnaires.

Le comité de législation se fera rendre compte, dans le plus bref délai, de l'exécution de la loi relative à la déportation des prêtres : il surveillera cette déportation, & en rendra compte à la convention.

Le comité de salut public fera un rapport le primidi de la première décade, troisième année républicaine, sur l'exécution du décret qui exclut les prêtres & ex-nobles des fonctions publiques.

Cambon, au nom du comité des finances, fait rendre deux décrets ; dont l'un règle le paiement des pensions dites ecclésiastiques, & l'autre porte qu'attendu que la délivrance des inscriptions définitive n'est pas terminée, le paiement du second semestre de la présente année ne sera ouvert pour les créanciers de la république, que le premier brumaire prochain. Nous donnerons incessamment le texte de ces deux décrets.

La compagnie de canoniers de la section de l' Arsenal défile dans la salle ; elle part pour la Vendée ; elle renouvelle le serment d'être inviolablement attachée à la convention, & de prodiguer son sang pour la destruction des ennemis de la liberté & de l'égalité. — On applaudit vivement. La convention charge le comité de salut public de faire armer de pistolets ces braves canoniers avant leur départ.

Les représentans du peuple près l'École de Mars rendent un compte très-satisfaisant de la discipline qui y règne, ainsi que du zèle & des progrès de l'instruction des élèves. — La lettre des représentans sera insérée au bulletin.

Isoré prononce un discours dans lequel il présente des vœux sur les approvisionnemens & sur les causes de la rareté de certaines denrées. — Son discours sera imprimé.

On donne lecture du bulletin de Tallien : l'état de la plaie est le meilleur possible, & promet une très-prochaine guérison.

#### Séance de la troisième sans-culotide.

Garnier (de Saintes) dit qu'un rassemblement de 5 à 600 royalistes, qui déguisoient leurs desseins en criant vive la convention, ont fait un mouvement hier au ci-devant palais-royal ; un député a été conduit au corps-de-garde.

Bentabolle s'élève avec force contre les expressions de Garnier, qui sembleroient faire croire que le cri de vive la convention est un ralliement d'aristocrates.

Dubois-Crancé annonce qu'un mouvement a eu lieu à Pôpéra, & qu'on y a chanté des couplets applaudis avec acharnement, & dont le refrain étoit : « Les jacobins écraseront le marais, Pitt & Cobourg ». L'opinant prononce un discours souvent interrompu par des applaudissemens.

Bourdon de l'Oise, Merlin, Legendre & plusieurs autres parlent successivement sur l'état des choses & des esprits, & demandent un rapport du comité de sûreté générale.

Merlin, de Douai, annonce que les trois comités espèrent être en état de présenter demain le rapport sur la situation de la république depuis le 9 thermidor : il ajoute que ces comités sont restés assemblés la nuit dernière jusqu'à quatre heures du matin, & ont arrêté un projet contenant des mesures de police urgentes ; ces mesures, dit le rap-

porteur, qui serviroient de complément à la loi du 18 fructidor, vous sont proposées dans la vue de balayer Paris tout ce que cette commune peut renfermer d'immonde. Merlin donne d'abord lecture des dispositions de la loi du 18 fructidor. Il présente ensuite le projet que la convention décrète, & dont voici la substance :

1°. Les citoyens qui ne résidoient pas à Paris avant le premier messidor dernier, sont tenus d'en sortir, dans le jour qui suivra la publication du présent décret, & de se retirer à dix lieues au moins, dans les dix jours suivans ; ils justifieront de leur retour dans leurs municipalités respectives, dans deux décades pour ceux dont le domicile est distant de cent lieues, & dans quatre décades pour ceux qui sont à plus grande distance.

2°. Les comités civils des sections s'adjoindront de leurs anciens membres pour la délivrance ou le visa des passe-ports : les passe-ports seront inscrits sur un registre dont sera adressé extrait au comité de sûreté générale.

3°. Sont exceptés les ouvriers & artisans employés à des travaux de leur profession ; les citoyens mis en réquisition ou pourvois des comités, des représentans du peuple en mission ou des commissions exécutives pour se rendre à Paris ; les marchands, négocians & manufacturiers, munis de passe-ports qui constatent leur profession, ou dont la profession sera attestée par la déclaration de deux marchands établis à Paris.

4°. Toutes personnes chez lesquelles résident les citoyens désignés dans l'article premier, sont tenus d'en faire la déclaration dans le jour.

5°. Les citoyens compris dans l'article premier, rapporteront aux comités des sections leurs cartes de sûreté dans le vingt-quatre heures.

6°. Ces citoyens ne pourront revenir à Paris jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné : il en sera de même de ceux compris dans la loi du 18 fructidor dernier.

7°. Tout contrevenant aux dispositions du présent décret sera arrêté comme suspect & détenu jusqu'à la publication du décret sera proclamé dans le jour : la convention nationale se repose, pour l'exécution, sur le zèle des citoyens de Paris qui ne cessent de signaler leur attachement à la cause de la liberté & à la représentation nationale.

Delmas fait lecture de plusieurs dépêches officielles qui annoncent de brillans succès : au Nord, sous Bostedon nous avons battu l'ennemi, fait 2 mille prisonniers, 3000 hussards du huitième régiment ont fait mettre bas les armes à deux bataillons de hessois ; nous avons enlevé 8 canons & leurs caissons. — Aux Pyrénées-Occidentales, près de la vallée d'Ast, 600 républicains ont mis en déroute 6 mille espagnols ; nous avons fait beaucoup de prisonniers ; il nous est venu 150 déserteurs.

La convention décrète que l'armée du Nord continue de bien mériter de la patrie ; les noms des 30 hussards du régiment seront inscrits au procès-verbal & dans le bulletin du citoyen Juge, sous-lieutenant de ce régiment, qui, en le poignet coupé, sera élevé au grade de capitaine. Les dépêches seront insérées au bulletin.

Almanach d'Aristide ou du Vertueux Républicain, pour l'an III<sup>e</sup>. de la république ; un vol. in-32, avec fig., prix 15 sols, & 1 liv. franc de port par la poste. A Paris, chez Caillot, libraire, rue du Cimetière André, n<sup>o</sup>. 6.